

Règlement des cours de perfectionnement

Annulation

Pour des raisons d'organisation, une inscription ne peut être annulée que jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début du cours par écrit. Passé ce délai, une **taxe de CHF 50.-** pour frais administratifs sera perçue par jour de cours. Toute absence injustifiée auprès de notre secrétariat sera sanctionnée d'une **taxe de CHF 100.-** par jour de cours. Un certificat médical justifiant une absence au cours devra être transmis à GastroFribourg au plus tard 3 jours ouvrables après le cours en question, faute de quoi ce dernier ne sera plus considéré comme valable.

GastroFribourg se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou pour des raisons indépendantes de sa volonté. Le secrétariat en informera les participant.e.s en temps opportun.

Prix

Conformément à l'art. 42 de la loi sur les établissements publics (LEPu) du 24.09.1991, les cours sont financés par la taxe d'exploitation. **Ainsi les exploitant.e.s et le personnel des établissements publics du canton de Fribourg peuvent participer gratuitement à tous les cours de perfectionnement.** Pour les personnes non concernées par ce qui précède, prière de prendre contact avec notre secrétariat.

Attestation

A la fin de chaque cours, les participant.e.s se voient remettre une attestation. Celle-ci est délivrée pour autant que le cours ait été suivi au moins à 90%.

Accès

Il n'y a pas de places de parc à disposition à GastroFribourg et compte tenu du nombre de places limité aux alentours du centre professionnel, nous vous conseillons d'utiliser les transports publics.

Utilisation des locaux

Il est interdit de fumer dans les couloirs et salles de cours. Il est également interdit de manger dans les salles de cours. Les places de travail seront laissées propres et en ordre. L'usage d'un téléphone mobile n'est pas toléré durant les heures de cours.

Cafétéria

Seules les boissons achetées à la cafétéria sont tolérées. Nous nous ferons un plaisir de vous y accueillir pour vos consommations. **Le paiement s'effectue uniquement en espèces.**

Objets de valeurs

Des casiers sont mis à disposition des participant.e.s contre une finance de CHF 20.00 (dépôt). Celle-ci sera restituée à chacun à la fin du cours uniquement au retour de la clé de ce dernier.

GastroFribourg n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de vol.

Fribourg, le 18 février 2026